

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

façades peu visibles aujourd'hui, dans les maisons qui bordent la place ; ces façades sont laides ; en supprimant une laideur, on en dégagerait une autre ;

4^e au milieu de la rangée des maisons sises au sud arrive une petite rue, celle du Vieux-Marché ; elle fera un trou désagréable.

Ne sachant trop que penser du problème ainsi posé, dans ses grandes lignes, l'Association des Intérêts de Nyon s'est adressée à M. Marc Piccard, architecte F. A. S. à Lausanne. Elle lui a demandé que faire, que recommander, quelle position prendre dans le débat.

M. Piccard a déposé son projet et son rapport. Il recommande la démolition de l'ilot central après la mise en ordre du reste de la place ; il signale comment procéder à cette mise en ordre. Reprenons avec lui certains points du problème.

Le château fera un fond de place excellent ; c'est une dominante ; sa plus basse corniche dépasse de plusieurs mètres la plus haute corniche des maisons bordières de la place.

La trouée vers le lac est menue, sous un bosquet d'arbres ; elle sera agréable, car le château est situé au haut d'un promontoire, tel une sentinelle avancée, montant la garde au-dessus du lac. Il convient d'accentuer ce caractère, ce que permettra précisément le dégagement proposé.

L'ensemble des façades des maisons longeant la place est facile à améliorer. Quelques-unes sont même fort belles. Il n'est besoin que d'assurer une unité en procédant à quelques améliorations et surtout à des adjonctions. C'est là qu'est le problème. M. Marc Piccard analyse la célèbre place de Stein-am-Rhein ; il y découvre que les façades ne sont pas alignées, que les fenêtres y sont à tous les niveaux, comme les corniches et les faîtes des toitures ; ce qui en fait le charme, ce n'est pas l'uniformité inexisteante de maisons dont chacune a sa personnalité, mais une harmonie de matériaux, de teintes, d'esprit en un mot, harmonie qui pourra être obtenue à Nyon.

Le trou de la rue du Vieux-Marché serait bouché en construisant là un immeuble sous lequel une voûte laisserait naître cette rue. Quelques toitures sont trop basses, dénudant des mitoyens aveugles et déchirant la ligne des toitures ; il suffirait de rehausser ces maisons ; l'un des bâtiments, celui de la bourse communale, a un étage de trop ; on pourrait le dissimuler dans un toit mansard, dont il y a déjà, le long de la place, de nombreux échantillons.

Bref, M. Piccard apporte aux questions qui lui ont été posées des réponses précises, justifiées ; il a fait son étude au moyen de relevés extrêmement exacts, afin de ne rien laisser d'approximatif, de vague, de douteux, dans ses conclusions.

L'auteur de ces lignes, qui désire par-dessus tout conserver à sa ville natale son caractère et ses beautés prend la liberté d'ajouter qu'il ne craint pas la réalisation du projet de M. Piccard ; le château de Nyon a été

conçu, à la fin du XII^e siècle, comme une forteresse ; au XVI^e siècle, il a été remanié par les Bernois, qui en ont fait encore une forteresse ; ce petit fort était dégagé non seulement à l'extérieur de la colline de la haute ville, mais aussi vers l'intérieur de la cité ; de ce côté, face à la place actuelle du château, il était ceinturé d'un fossé et d'une « chemise », muraille à un étage, avec un chemin de ronde et archères.

Ce n'est que lorsque l'artillerie fit des progrès qui rendirent impossible une défense contre une attaque venue de l'intérieur de la ville que les propriétaires du château, les Bernois, laissèrent construire la rangée nord des maisons de la place, qui sont toutes appuyées contre l'ancien rempart de la ville, et l'ilot central. La plus ancienne de ces maisons est du XVII^e siècle. Il résulte de ces considérations qu'en supprimant l'ilot on rétablirait un état antérieur, contemporain de la dernière transformation du château ; on ne créerait rien d'artificiel. La place serait en relation directe avec la Grand-Rue et il serait possible de jouir de la vue du château depuis cette rue, qui est la principale de Nyon.

Il faut, à l'endroit d'un château, ne pas poser le problème comme on le fait envers une cathédrale, qui n'a jamais eu besoin d'un glacis pour son artillerie !

La longueur de la place n'est nullement à craindre. Nombreux sont en Suisse, dans les vieilles villes, les exemples de places allongées ou de rues élargies en forme de place.

Le choix excellent de M. Piccard signifiait qu'on voulait l'avis d'une personne neutre, étrangère aux influences locales, un architecte qualifié et dont l'indépendance, dégagée des entraves d'une « école », connaît fort bien l'esprit vaudois.

EDGAR PELICHET, avocat.

DIVERS

Concours de la Fondation Denzler.

L'Association suisse des Electriciens, se basant sur les statuts de la Fondation Denzler, a mis au concours les thèmes suivants¹ :

5^e thème de concours.

Mettre au point une méthode de mesure capable de remplacer intégralement et de façon générale l'éclateur à sphères (spintermètre) utilisé pour les essais de recherches et de réception dans les laboratoires à haute tension et les plates-formes d'essais, sans présenter les désavantages de l'éclateur, pour la mesure

- a) de la valeur de crête de tensions alternatives de 50 Hz (ou également de $16 \frac{2}{3}$ Hz) à courbe de forme quelconque, comprises entre $\sqrt{2} \cdot 5$ et $\sqrt{2} \cdot 1000$ kV environ, ou
- b) de la valeur de crête de tensions de choc dans la même étendue, c'est-à-dire comprises entre 7 et 1400 kV environ ou
- c) de la valeur de crête de tensions alternatives et de tensions de choc dans la même étendue [a) et b) combinés].

¹ Voir les détails dans les *Bulletins A.S.E.*, 1945, N° 13, p. 389, et N° 26, p. 883.

On attachera plus d'importance à une solution convenable de la variante *a*) ou de la variante *b*) qu'à une solution imparfaite de la variante *c*), cette dernière étant moins importante, car les dispositifs de mesure *a*) et *b*) concernent des installations différentes.

6^e thème de concours.

Etudes relatives à la construction d'un poste téléphonique raccordé au réseau de l'Etat et prévu uniquement pour les locaux bruyants où les intensités sonores perturbatrices peuvent atteindre 85 phons, dans le but d'améliorer les conversations dans les deux sens, tout en assurant une transmission de bonne qualité et des niveaux de transmission normaux.

7^e thème de concours.

Etudes relatives au problème du transport de l'énergie sans fil en tenant compte du développement actuel de nos connaissances physiques et techniques.

La dotation de ce concours est de 3000 francs pour le 5^e thème et de 4000 francs au total pour les thèmes 6 et 7.

Le délai pour remettre les solutions échoit le 1^{er} juillet 1946 pour le 5^e thème et le 31 décembre 1946 pour les thèmes 6, et 7. Seuls les citoyens suisses sont admis à participer au concours.

Toutes les dispositions relatives au concours ont été publiées dans les numéros du *Bulletin A. S. E.* indiqués ci-dessous ; on peut les obtenir au Secrétariat de l'A. S. E., Seefeldstrasse 301, Zurich 8 (prix : 2 fr. par numéro), qui donnera volontiers des renseignements complémentaires.

BIBLIOGRAPHIE

La normalisation, par J. Mailly, docteur en droit. Préface de P. Salmon, ingénieur général, commissaire à la normalisation. 472 pages 16×25. 1946. Broché, 375 fr. fr. Ed. Dunod, Paris.

La normalisation est un des mots d'ordre de l'industrie moderne. Les avantages sont généralement incontestés du point de vue de l'économie des matières, de l'abaissement des prix de revient, des facilités et de la sécurité qu'elle procure aux consommateurs par l'interchangeabilité des éléments et aussi par la garantie de « bonne qualité » qu'elle comporte. On doit même souligner l'importance particulière de la normalisation dans l'effort économique que la France va avoir à fournir ; dans ce pays où prédominent les petites et moyennes entreprises, seule la discipline collective de la normalisation peut permettre d'aborder la compétition économique internationale. Si, de cette importance générale et surtout nationale, on rapproche la rareté des études qui lui ont été consacrées, l'intérêt du présent ouvrage apparaît considérable.

On se trouve en présence d'une étude extrêmement complète et précise, menée avec clarté et méthode. Tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques utiliseront cet ouvrage avec profit.

Extrait de la table des matières

Introduction. Du concept de « normalisation technique ». Terminologie. Historique. — *Etude générale de la normalisation* : Les travaux de normalisation. Les normes. Les principes généraux de normalisation. L'application des normes. Les avantages de la normalisation. Les critiques adressées à la normalisation. Annexe : La normalisation en agriculture. — *La normalisation en France* : Le premier statut de la normalisation : Les origines de l'arrêté interministériel du 31 octobre 1928. Description du premier statut de la normalisation. Les imperfections de ce premier statut. La guerre de 1939 et la normalisation. L'organisation actuelle de la normalisation : Loi et décret du 24 mai 1941. Description du statut actuel de la normalisation. Fonctionnement de l'organisation actuelle de la normalisation. Annexe : La normalisation en Allemagne. La normalisation en Angleterre. Considérations générales sur la normalisation en France. Appendice : La normalisation internationale. Annexes. Bibliographie.

INFORMATIONS DIVERSES

Cours de soudure électrique de la S. A. Brown, Boveri & Cie, Baden.

20^e année.

Programme pour mars et avril 1946.

Cours n° 207 du 11 au 14 mars 1946 en langue allemande.

» » 208 » 18 » 21 mars 1946 » »

» » 209 » 1 » 4 avril 1946 » »

» » 210 » 8 » 11 avril 1946 » française.

Chaque cours se termine par une visite des *Usines Brown, Boveri*, où 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (non compris les 25 postes de l'école).

Demandez le programme détaillé à l'école de soudure *Brown, Boveri*, Baden.



Schweizerische Technische Siedlungsvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle.

149. Jeune technicien électrique. Eclairage. Suisse romande.

153. Technicien mécanicien, éventuellement dessinateur mécanicien. Suisse orientale.

159. Jeune ingénieur diplômé, d'une trentaine d'années, ayant une bonne culture générale, ainsi que des connaissances étendues dans la branche machines-outils de haute précision (rectifieuses — planeuses — fraiseuses). Situation d'avenir et bien rétribuée. Fabrique de machines de précision de Suisse romande.

161. Ingénieur électrique E. P. Z. ou E. P. L., branche radiotéléphonie. Langues française et allemande ; bonnes connaissances de l'anglais désirables, pour travaux d'essais et de recherches. Age : maximum 28 ans. Administration fédérale.

163. Technicien électrique. Courant faible. Age : maximum 30 ans. Administration fédérale.

167. Ingénieur. Organisation industrielle. Suisse orientale.

169. Ingénieur électrique. Redresseurs de courant. Suisse orientale.

171. Ingénieurs ou techniciens électriques. Suisse orientale.

173. Ingénieur mécanicien ou technicien électrique. Installations thermiques. Vente. Allemand et français. Suisse orientale.

177. Quelques radio-techniciens. Langue maternelle : français ; bonnes connaissances de l'anglais. Société coloniale française. Afrique occidentale et équatoriale.

179. Jeunes ingénieurs ou techniciens. Equipement industriel, mécanique générale, électricité, matériel de travaux publics, etc. — Industrie du froid (réfrigération domestique, commerciale et industrielle, conditionnement de l'air), capable diriger installations. — Machines comptables, démonstration, entretien, organisation mécano-comptable des entreprises, etc.

Société coloniale française. Afrique occidentale et équatoriale.

183. Technicien en chauffage et ventilation. Suisse centrale.

185. Jeune technicien mécanicien. Langue française (à côté de l'allemand). Suisse centrale.

187. Jeune technicien en chauffage. Suisse centrale.

189. Technicien en chauffage et ventilation. Suisse romande.

193. Technicien mécanicien. Zurich.

199. Maître technicien ou ingénieur mécanicien ou électrique diplômé pour l'enseignement des branches techniques, du dessin et des mathématiques dans la section des industries métallurgiques d'une école de métiers de Suisse romande.

201. Jeune ingénieur disposant d'une large culture technique. Documentation industrielle et économique. Langues et pratique acquise à l'étranger. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1943 : 751 ; de 1944 : 167 ; de 1945 : 277, 347, 365, 447, 475, 517, 553, 597, 653, 703, 753, 755, 763, 767, 875, 939, 1025, 1029, 1053, 1061, 1065 ; de 1946 : 9, 13, 15, 17, 19, 35, 37, 71, 81, 91, 93, 127.

Section du bâtiment et du génie civil.

334. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Grisons.

336. Ingénieur civil. Aménagements hydroélectriques. Langue française. Entreprise française de Paris.

344. Jeune technicien en génie civil ou dessinateur en génie civil. Zurich.

(Suite page 6 des annonces).

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.